

DEPARTEMENT du

TARN

MAIRIE de



VIELMUR

Code postal 81570

Tél : 05.63.74.30.11

vielmur.mairie@wanadoo.f

Arrêté municipal n° 2026_0122

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire de Vielmur Sur Agout,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122- 18, L 2122-19 et L 2122-23,

Vu la délibération du conseil Municipal en date du 20 Mars 2026, fixant à quatre le nombre des adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Karine Françon en qualité de première Adjointe au Maire en date du 20 Mars 2026,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Jonathan Terme en qualité de deuxième Adjoint au Maire en date du 20 Mars 2026,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Aurélie Jasottes en qualité de Troisième Adjoint au Maire en date du 20 Mars 2026,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Alain Gayraud en qualité de Quatrième Adjoint au Maire en date du 20 Mars 2026,

ARRETE

Article 1 : Madame Karine Françon, 1^{ère} Adjointe au Maire, en charge du Patrimoine, Embellissement, Restaurant scolaire, Marché de plein vent et Conseil Municipal Jeunes est déléguée par le présent arrêté, à exercer, sous la surveillance et la responsabilité du Maire et concurremment avec lui, les fonctions suivantes :

➤ **Domaine Patrimoine et Environnement**

- Courriers aux administrés concernant l'embellissement du village (fleurissement, propreté, cadre de vie)
- Correspondances avec les associations de sauvegarde du patrimoine
- Invitations ou documents relatifs aux journées du patrimoine ou événements patrimoniaux
Courriers liés à l'organisation d'actions d'embellissement (fleurissement, plantations, nettoyage citoyen)
- Correspondances avec les services techniques pour des opérations d'amélioration du cadre de vie
- Signature des devis inférieurs à 500 € pour l'achat de petits matériels ou fournitures

➤ **Restaurant scolaire**

- Courriers aux familles concernant l'organisation du restaurant scolaire
- Correspondances avec les prestataires ou fournisseurs du service de restauration

- Documents d'organisation (règlement intérieur, informations pratiques, fiche d'inscription)
- Invitations ou correspondances liées aux réunions sur la restauration scolaire

➤ **Marché de plein vent**

- Courriers aux commerçants et exposants
- Autorisations simples de participation au marché
- Correspondances relatives à l'organisation et au fonctionnement du marché
- Invitations ou communications relatives aux marchés événementiels

➤ **Conseil municipal des jeunes**

- Courriers aux familles et établissements scolaires concernant le conseil municipal des jeunes
- Documents d'organisation des élections du CMJ
- Invitations aux réunions et manifestations du CMJ
- Correspondances liées aux projets portés par les jeunes élus

Cette délégation entraîne la délégation de signature des documents qui se rapportent aux domaines précités.

Article 2 : Monsieur Jonathan Terme, 2^{ème} Adjoint au Maire en charge des finances et de la communication est délégué par le présent arrêté, à exercer, sous la surveillance et la responsabilité du Maire et concurremment avec lui, les fonctions suivantes :

➤ **Domaine des Finances :**

- Titres de recette, mandats de paiement, bordereaux et tous les courriers qui y sont relatifs.
- Budgets : Elaboration et suivi
- Finances : Etudes, chiffrage, montage financier des projets, recherche et suivi des subventions

Par cette délégation **Monsieur Jonathan Terme**, pourra d'autre part, délivrer tous les certificats administratifs et signer tous les documents administratifs relatifs au service communal chargé des finances et de la comptabilité.

➤ **Domaine de la Communication :**

- Procéder aux publications sur les réseaux (facebook, panneau pocket etc)
- Gestion du site internet
- Elaboration du journal communal (Petit Vielmurois)
- Courriers concernant la communication locale
- Validation ou signature de communiqués municipaux
- Correspondances avec la presse locale
- Invitations officielles à des événements municipaux
- Messages institutionnels ou lettres d'information aux habitants
- Signature des devis inférieurs à 500 € pour l'achat de petits matériels ou fournitures

Cette délégation entraîne la délégation de signature des documents qui se rapportent aux domaines précités.

Article 3 : Madame Aurélie Jasottes, 3ème Adjointe au Maire, en charge des Affaires Scolaires, des Festivités, et des Associations est déléguée par le présent arrêté, à exercer, sous la surveillance et la responsabilité du Maire et concurremment avec lui, les fonctions suivantes :

➤ **Domaine des Affaires scolaires**

- Invitations et communications relatives aux conseils d'école et du collège
- Courriers aux directeurs d'école et équipes pédagogiques
- Courriers aux parents d'élèves (dossier des inscriptions scolaires)
- Correspondances concernant les sorties, projets éducatifs

➤ **Domaine des festivités et de la vie associative**

Documents liés aux événements et animations :

- Courriers d'organisation d'événements communaux (Cérémonies, Forum, Téléthon, Expos, Repas, Feu de la Saint Jean..)
- Signature des devis inférieurs à 500 € pour l'achat de petits matériels ou fournitures
- Invitations officielles pour les manifestations et cérémonies
- Courriers aux associations locales (participation à une fête, organisation logistique)
- Autorisations simples liées à la participation d'associations aux événements communaux
- Correspondances avec prestataires ou partenaires culturels

Cette délégation entraîne la délégation de signature des documents qui se rapportent aux domaines précités.

Article 4 : Monsieur Alain Gayraud 4ème Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, des travaux, de la voirie, de l'assainissement, de l'éclairage public et de la vie économique est délégué par le présent arrêté, à exercer, sous la surveillance et la responsabilité du Maire et concurremment avec lui, les fonctions suivantes :

➤ **Gestion de l'urbanisme :**

- Le Droit de préemption urbain, article L 211-1 et suivants
- Zone d'aménagement concerté, article L 311-1 et suivants,
- Participations à la réalisation d'équipements publics exigibles à l'occasion de la délivrance d'autorisations de construire ou d'utiliser le sol, article L332-6 et suivants,
- Certificat d'urbanisme, article L 410-1 et suivants, ° Permis de construire et d'aménager, déclarations préalables y compris pour les clôtures, article L 423-1 et suivants,
- Permis de démolir, articles L 451-1 et suivants,
- Ces délégations entraînent délégation de signature de tous courriers, documents administratifs et pièces relatives au domaine de l'urbanisme, à l'exception des actes relevant de la compétence exclusive du maire ou du conseil municipal.

➤ **Domaine des travaux, voirie, assainissement et éclairage public :**

- Signature des devis inférieurs à 500 € pour l'achat de petits matériels ou petites réparations ou fournitures
- Signature des attestations de conformité de l'assainissement
- Mise à jour du Règlement intérieur de l'assainissement
- Gestion de la voirie et des chemins ruraux (entretien, sécurité, accessibilité, suivi des travaux)

- Entretien ou rénovation des bâtiments publics.

Cette délégation entraîne la délégation de signature des documents qui se rapportent aux domaines précités.

Article 5 : Dans le Domaine de l'état civil

Par cette délégation **Madame Karine Françon, Monsieur Jonathan Terme, Madame Aurélie Jasottes, Monsieur Alain Gayraud**, Adjointes au Maire pourront d'autre part :

- Recevoir les déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, de reconnaissance d'enfant, les demandes de modification de prénom,
- la transcription et la mention en marge de tous les actes ou jugements sur les registres de l'état civil
- L'instruction et la célébration des mariages,
- L'instruction et la signature des PACS,
- Bilans trimestriels des attestations d'accueil et recensements militaires ;
- Autorisations de fermeture de cercueil, inhumation, exhumation, de crémation ;
- Autorisation de dispersion des cendres au jardin du souvenir ;
- Autorisation de réduction de corps ou de réunion de corps ;
- Arrêtés de concession et de reprise de concession, demandes de travaux ;
- Constat de l'état d'abandon avant reprise de concession ;
- Bordereaux de versement des recettes du cimetière ;
- Correspondance pour autorisation de pénétrer dans le cimetière ;
- Correspondance pour renouvellement d'une concession ;
- Attestations d'inscriptions sur les listes électorales ;
- Dresser tous les actes relatifs aux déclarations ci-dessus
- Délivrer toute copies ou extraits et bulletins d'état civil quelle que soit la nature des actes
- L'instruction et la célébration des baptêmes civils (baptêmes ou parrainages républicains).

Fait à Vielmur-Sur-Agout.

le 26 mars 2026

Le Maire,

Alain Chau

